

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 NOVEMBRE 2021**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt un

Le quinze novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**DROIT DE PLACE SUR LE  
DOMAINE PUBLIC –  
INSTALLATION D'UNE  
PIZZERIA**

Etaient présents :BAUDRIN P. MERCIER C. RAMEZ D.

COLLET G. COLLET C. THUILLET M. DUMOULIN H.

DELANNOY JM. REZIGA JC. GLINEUR S. LEDOUX H.

DESROUSSEAU C. DEVEMY A. MERESSE B. LE

MAIGNENT B. RIFF C. BLONDEAU L. PLOUVIER I. AIT

BAHA A.

Etaient excusés : PORQUET V. PHILIPPE L. MONTAY G.

MALABOEUF A. PIROTTE S. COQUELET F. SPOTO S.

GRAND C.

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ

D. MERCIER . MERESSE B. LEDOUX H. RIFF C.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/11/2021

Etaient absents non excusés :

Un scrutin a eu lieu, Mme COLLET Corinne a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 09/11/2021

Le Maire indique qu'il a consenti une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit à la S.A.R.L. PIZZA SAN REMO pour la période de juin 2007.

Il propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de place trimestriel à compter de juillet 2007 et propose de le fixer à 20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe le montant du droit de place trimestriel de la S.A.R.L. PIZZA SAN REMO à 36,40 € (34,65 € en 2021) à compter du 1er janvier 2022, payable trimestriellement par avance, en application de l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les droits de place seront perçus par avance entre les mains de Monsieur le Trésorier de la commune en poste à MARLY LEZ VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes imputé à l'article 70321 du budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 17 Novembre 2021  
la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

